



Genève, le 10 septembre 2025

Le Conseil d'Etat

3454-2025

Département fédéral des finances (DFF)
Madame Karin Keller-Sutter
Présidente de la Confédération
Secrétariat général
Bundesgasse 3
3003 Berne

Concerne : consultation relative à la révision partielle de la loi sur la surveillance des assurances et de l'ordonnance sur la surveillance

Madame la Présidente,

Nous nous référons à votre courrier du 21 mai 2025 par lequel vous nous avez invités à prendre position sur la révision partielle de la loi sur la surveillance des assurances et de l'ordonnance sur la surveillance.

Nous vous remercions d'avoir sollicité l'avis de notre Conseil et vous informons que nous soutenons le projet de modification, dont la teneur n'appelle pas d'observations particulières de notre part. Nous estimons en effet qu'il corrigera un désavantage concurrentiel non-souhaité pour les réassureurs suisses et permettra ainsi de renforcer la compétitivité de la place financière suisse, tout en préservant un niveau adéquat de protection des clients.

En vous réitérant nos remerciements pour votre consultation, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :

Thierry Apothéloz

Copie à : vernehmlassungen@sif.admin.ch